

Arrêté n° 1432

**Objet : Modification et
mise à jour des effectifs**

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 3 du bureau du 9 mars 2020 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'arrêté n°1251 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de poursuivre les projets de travaux sur les réseaux d'assainissement et les réseaux souples ainsi que les projets relatifs aux infrastructures systèmes, réseaux et télécoms sur le territoire de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en cohérence le grade détenu par le directeur général des services avec la strate démographique de la communauté d'agglomération,

ARRETE

ARTICLE 1 – En raison des difficultés de recrutement d'un/e projeteur/seuse VRD fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien principal de 2ème classe.

Sous l'autorité du responsable de service, il/elle aura pour mission de :

- ✓ Mettre en œuvre les normes techniques du dessin pour chaque type de réseau ou d'ouvrage,
- ✓ Intégrer les problématiques des différents services et gérer les interfaces (voiries, réseaux, transports, etc),
- ✓ Collecter sur le terrain les données nécessaires à la réalisation des projets,
- ✓ Élaborer des esquisses , plans ou schémas de principes aux différents stades d'un projet de l'APS au DCE,
- ✓ Établir des métrés et chiffrages,
- ✓ Rédiger les cahiers des charges et la passation de marchés de travaux ,
- ✓ Participer aux réunions en relation avec les différents services partenaires,
- ✓ Élaborer et suivre des marchés publics occasionnellement.

Les candidats devront justifier :

- d'un diplôme de niveau BAC +2 et/ou d'une expérience de 3 ans minimum en travaux publics ou génie civil,
- de connaissances dans les domaines des structures routières, de l'hydraulique, de la géotechnique, de la voirie et des réseaux divers, ainsi que des marchés publics,
- de la maîtrise des logiciels de DAO/CAO (microstation) et autres outils numériques,
- de capacités de rigueur, d'organisation, d'autonomie et d'inventivité,
- de qualités relationnelles permettant de travailler en équipe projet et de façon transversale.

ARTICLE 2 - En raison des difficultés de recrutement d'un technicien(ne) d'exploitation systèmes, réseaux, télécoms fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ce poste pourra être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.

Sous l'autorité du responsable de service, il/elle aura pour mission de :

- ✓ Mettre à disposition une infrastructure réseau performante et disponible ,
- ✓ Assurer le suivi des infrastructures de télécommunication et services activés,
- ✓ Garantir la sécurité réseau des sites et les communications avec les serveurs et les exploitants extérieurs,
- ✓ Assurer l'exploitation du centre de données et des services activés,
- ✓ Assurer l'exploitation des systèmes en support avec le secteur applicatif,
- ✓ Être l'interlocuteur technique de projets,
- ✓ Assurer le support de 1^{er} niveau,
- ✓ Assurer le suivi de l'activité.

Les candidats devront justifier :

- d'un diplôme de niveau BAC + 2 en informatique,
- d'une expérience professionnelle en système et réseaux,
- de capacités d'adaptation et de rigueur,
- de qualités relationnelles permettant de travailler en équipe projet et de façon transversale.

.....

ARTICLE 3 : Il est créé un poste dans le grade de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

ARTICLE 4 : Il est créé un poste dans le grade de technicien, à temps complet.

ARTICLE 5 : La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault compte plus de 80000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient donc de créer un poste de directeur général des services d'un établissement public assimilé à une commune de plus de 80000 habitants, à temps complet.

Aussi, si ce poste est occupé par un fonctionnaire, celui-ci doit obtenir un grade appartenant au cadre d'emplois d'administrateur. Il est donc créé également un poste dans les grades du cadre d'emplois des administrateurs, à temps complet.

ARTICLE 6 : Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 7 : Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au contrôle de légalité.

A Châtelleraut, le

Le président de Grand Châtelleraut,

Jean-Pierre ABELIN